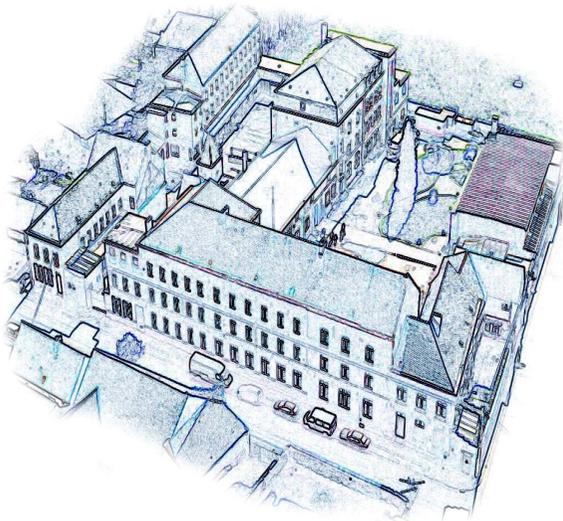




INSTITUT DU BON PASTEUR

ASBL

Service résidentiel pour adultes  
présentant un retard mental



Rue d'Hoyaux, 6  
7602 BURY Belgique

Tél. 0032 69 77 51 02  
Fax. 0032 69 77 25 87

Courriel : [info@bonpasteur.be](mailto:info@bonpasteur.be)  
Web: [www.bonpasteur.be](http://www.bonpasteur.be)

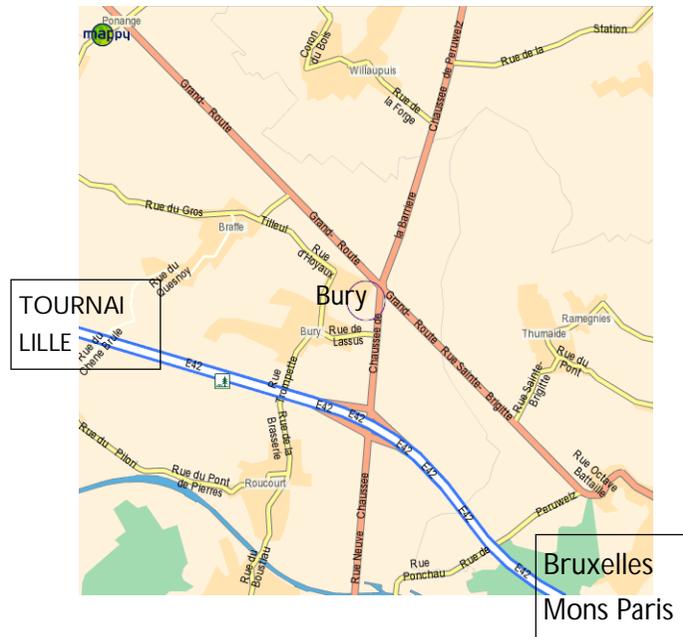
Service d'accueil pour personnes handicapées mentales adultes.

L'Institut se situe à BURY, à quelques kilomètres de la frontière française. (accès aisé par autoroute)

Entre Lille - Tournai - Valenciennes.

L'association est constituée de 7 lieux de vie, répartis de manière autonome sur le site d'un ancien couvent et peut accueillir 138 bénéficiaires en fonction de leurs projets de vie.

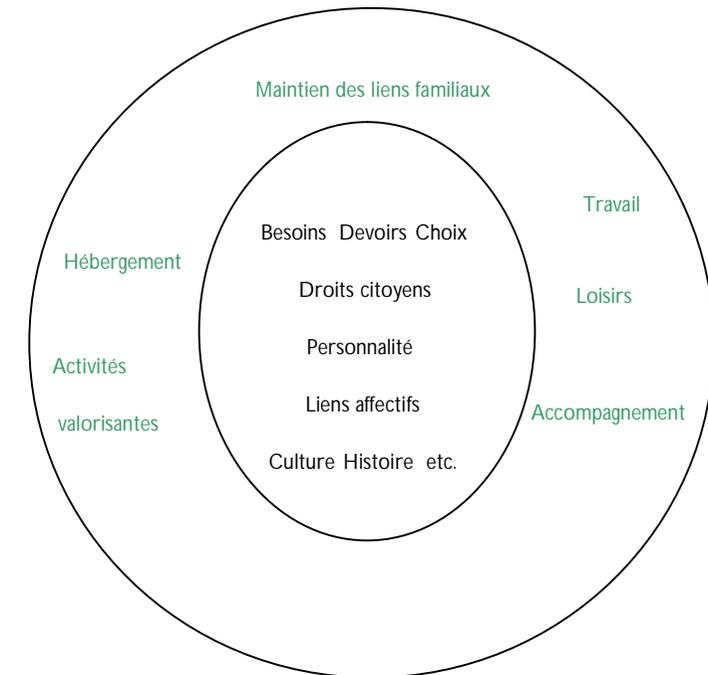
Le service répond tant aux normes Awiph qu'aux principes définis par la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.



Créé en 1923 par les sœurs de la congrégation du Bon Pasteur de Cambrai, l'Institut s'est transformé au fil de son histoire pour devenir aujourd'hui un service résidentiel pour personnes adultes présentant un retard mental.

Partenaire historique des départements français, l'Institut défend aujourd'hui encore des valeurs fondamentales en adéquation avec les modèles de prises en charge et le respect des convictions philosophiques de chacun.

La personne est donc placée au centre du processus de réflexion et autour d'elle s'organise des modalités de prises en charge individualisées et concertées.



# INSTITUT BON PASTEUR

L'ASBL Institut du Bon Pasteur est un service d'accueil pour personnes en situation de handicap mental.

Le service répond tant aux normes de l'agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées, qu'aux réglementations définies par les départements français partenaires dans le cadre des conventions cadres régissant l'organisation des prises en charge.

Le service organise son fonctionnement autour de la personne compte tenu de son histoire, ses perspectives et ses potentialités d'adulte nécessitant un suivi adapté.

En ce sens, un projet de vie est rédigé en partenariat avec famille, représentant légal, bénéficiaire et institution. Il définit les objectifs et les moyens tant humains que matériels nécessaires à la prise en charge.



## Les lieux de vie sont composés de

- 2 équipes organisées autour de soignants, d'éducateurs et de paramédicaux pour des adultes nécessitant une prise en charge tant éducative que médicale.
- 1 équipe pour personnes autistes ou présentant des troubles autistiques.
- 2 équipes pour personnes ayant des compétences cognitives leur permettant d'appréhender à minima la structure du quotidien.
- 1 équipe pour personne élaborant un projet d'autonomie partielle, intégré ou non à la communauté urbaine.
- 1 équipe pour personnes adultes présentant des difficultés tant sur l'axe du retard mental que sur le versant de la maladie mentale.

Les lieux de vie ont chacun leur projet avec un aménagement et des moyens spécifiques au regard des finalités recherchées. L'institut est ouvert 24h/24h, 365 jours par an. En sus, des séjours extérieurs sont proposés chaque année en concertation avec les bénéficiaires dans le cadre du conseil des usagers.



Les activités de jour quant à elles sont organisées en internes ou externes et brassent un choix diversifiés pour les bénéficiaires en fonction de leurs potentiels.

Les résidents trouveront entre autres activités: Jardinage, Cuisine, Informatique, Jeux d'antan et menuiserie, Expression corporelle et théâtre, Expression manuelle et artistiques, Snoezelen, ...

A celles-ci s'adjoignent également les diverses prises en charge paramédicale:



## L'équipe pluridisciplinaire:

- Un service social
- Des éducateurs spécialisés
- Des psychologues
- Des paramédicaux
  - orthophoniste, logopède,
  - ergothérapeute,
  - psychomotricienne,
  - kinésithérapeute.
- Un service médical :
  - médecin psychiatre,
  - infirmières,
  - médecin généraliste.